

Lutter contre le décrochage scolaire : éléments de comparaison internationale

Le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. En France, un décrocheur est un jeune qui quitte prématurément un système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme de niveau V (BEP ou CAP) ou de niveau supérieur.

Les raisons pour lesquelles les jeunes quittent prématurément l'éducation ou la formation dépendent fortement des individus. Toutefois, il est possible de déterminer certaines caractéristiques récurrentes. L'abandon scolaire est fortement lié aux difficultés sociales et à un milieu peu instruit. Les enfants de parents à bas niveau d'éducation et issus de milieux socialement défavorisés sont plus susceptibles que les autres jeunes de quitter l'éducation ou la formation avant la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. L'abandon scolaire est également influencé par des facteurs éducatifs, des situations individuelles et des conditions socioéconomiques.

Plutôt que d'un événement isolé, il s'agit d'un processus. Celui-ci débute souvent dès l'enseignement primaire, avec les premiers échecs scolaires et une distanciation croissante vis-à-vis de l'école. Les transitions entre écoles et entre différents niveaux d'éducation sont particulièrement difficiles pour les élèves menacés de décrochage scolaire. Souvent, les systèmes d'éducation et de formation ne fournissent pas un soutien suffisamment ciblé pour que les élèves puissent surmonter leurs difficultés émotionnelles, sociales ou éducatives et poursuivre leur éducation ou leur formation.

1. Le décrochage scolaire en Europe : état des lieux et comparaisons

a) Que sont les « sorties précoces » ?

L'indicateur communautaire de « sorties précoces » ou « décrochage scolaire » ou encore « déscolarisés précoces » est le **pourcentage de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle** (niveaux 0 à 2 de la classification internationale de l'éducation). En France, ces niveaux regroupent les personnes qui ne possèdent ni CAP, ni BEP, ni Baccalauréat et sont, au mieux, titulaires du Brevet.

Les étudiants sont ôtés du calcul (comme les stagiaires et les jeunes en formation courte). Cela permet de comparer la situation entre pays aux systèmes d'enseignement différents, sans fausser la perspective sur ceux où le second cycle est plus long. Parce qu'il exclut étudiants et stagiaires, cet indicateur vaut 12 % en France métropolitaine, alors que 17 % des sortants de formation initiale sont au mieux titulaires d'un Brevet¹.

¹ Complément statistique relatif à l'emploi du Programme national de réforme français 2011-2014, DARES.

L'objectif communautaire

L'Union Européenne a pour objectif de réduire la proportion de sorties précoces, en la ramenant à 10 % d'ici à 2020.

Selon la « méthode ouverte de coordination », les pays et la Commission européenne échangent sur les progrès effectifs dans la direction commune, de façon à apprécier ensemble l'efficacité des dispositifs politiques que déploient les Etats membres, compétents en matière d'éducation et de formation professionnelle.

Pourquoi réduire les proportions de sorties précoces ?

Faire en sorte que les jeunes aient accès à une « qualification minimale » est un enjeu pour leur propre réalisation, leur autonomie et la cohésion des sociétés européennes. Cette qualification minimale est, pour l'Union européenne, un diplôme d'enseignement secondaire de second cycle (niveaux 3 et plus de la classification internationale).

Les jeunes les moins diplômés éprouvent des difficultés d'insertion professionnelle particulièrement sévères depuis 2009. Une faible instruction générale ou professionnelle pénalise sur le marché du travail hommes et femmes leur vie durant. Comparés aux diplômés, ils sont moins satisfaits de leur vie, éprouvent moins d'intérêt pour la politique, participent moins aux scrutins électoraux, jugent leur santé plus précaire².

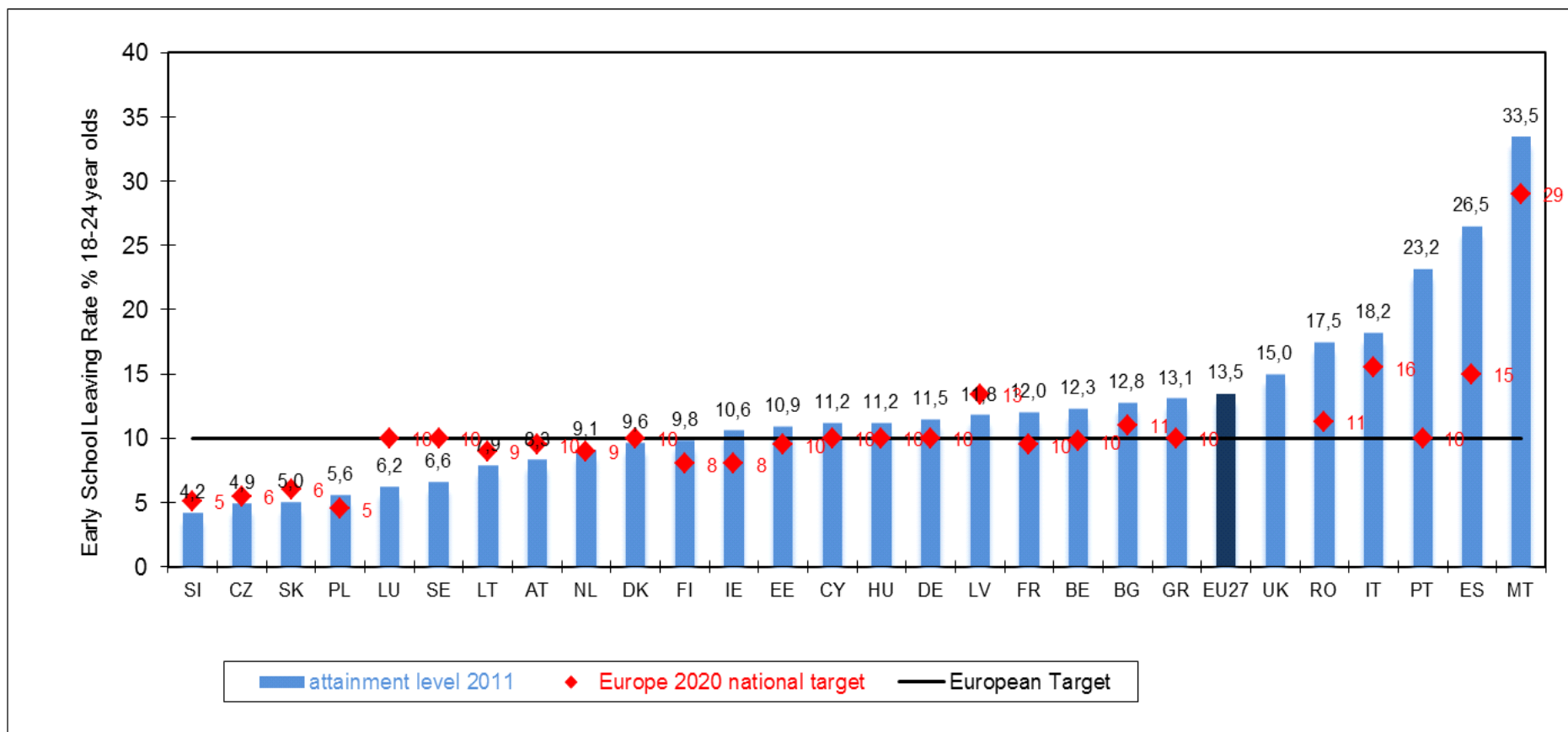
b) Des sorties précoces plus importantes dans les pays du sud de l'Europe

Les sorties précoces sont plus fréquentes au sud de l'Europe, qu'au nord et à l'est. La plupart des Etats-membres du nord et de l'est de l'Union comptent moins de 12 % de sorties précoces. Au contraire, les sorties précoces sont courantes dans les Etats membres du sud, Malte et l'Espagne (plus de 25 %), le Portugal, l'Italie (18 %). La moyenne de l'Union est de 13,5 % et le taux de la France et de la Belgique de 12 %.

Ces disparités sont en grande partie anciennes et reflètent l'histoire du développement de l'enseignement secondaire des pays de l'Union. En effet, plus de 75 % des générations des années cinquante avaient réussi un enseignement secondaire de second cycle dans les pays baltes et scandinaves, en République tchèque, Slovaquie, Pologne, Allemagne, Suisse, Bulgarie, Autriche, Slovénie et Hongrie. A l'opposé, peu d'hommes et moins encore de femmes nés dans les années cinquante avaient effectué d'études secondaires de second cycle sur les pourtours de la Méditerranée, comme, dans une moindre mesure en Irlande et Belgique. Le niveau d'instruction générale et professionnelle y a beaucoup progressé parmi les générations récentes. L'Irlande, la Belgique et la Grèce ont ainsi comblé en grande partie leur retard.

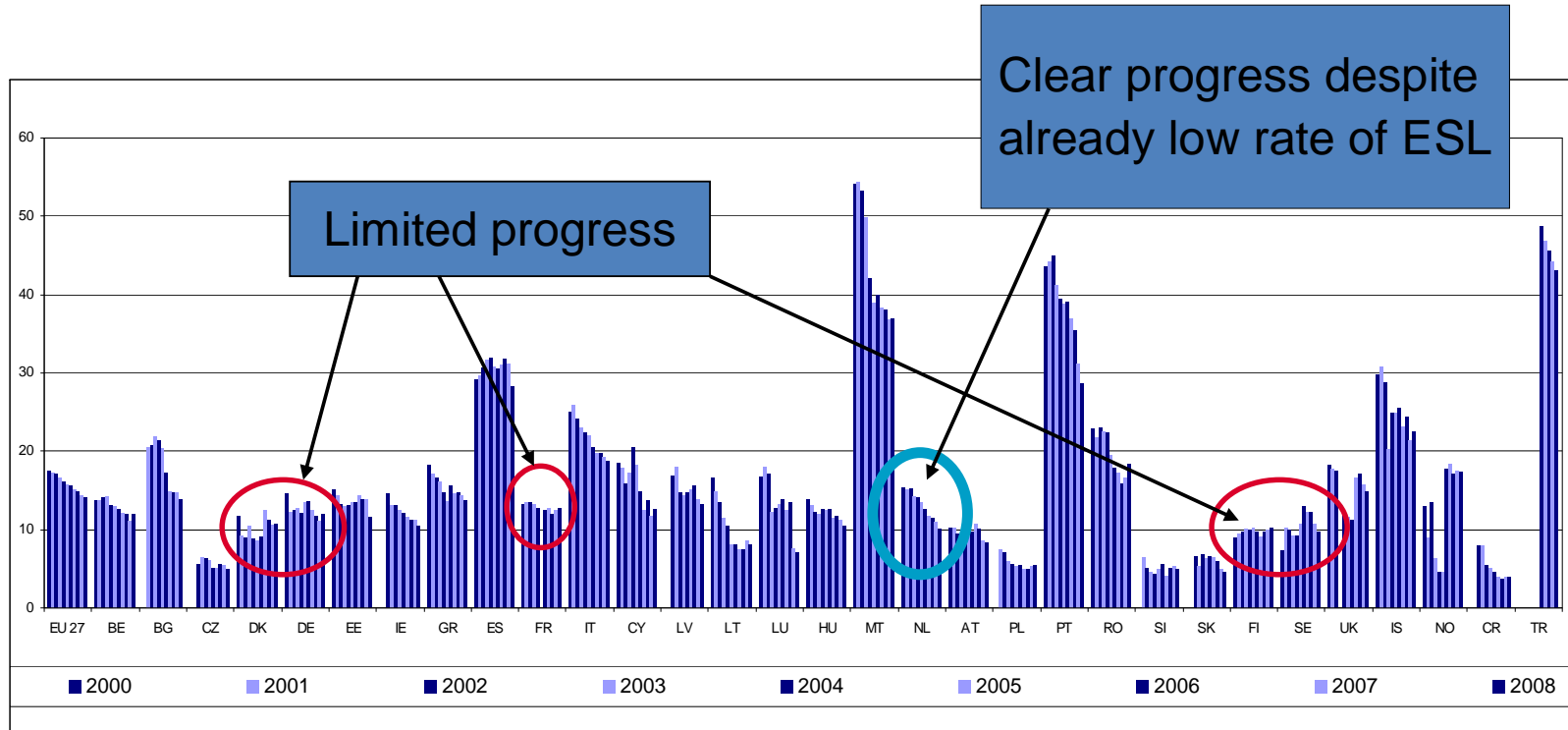
² « L'engagement des individus dans la vie de la société et leur perception de leur état de santé semble varier selon leur niveau de formation, même après contrôle de l'âge, du sexe et des revenus. Ce constat suggère que l'éducation influe sur ces aspects, car elle améliore les compétences et les facultés, même si l'impact d'autres facteurs en rapport avec les choix éducatifs n'est pas à exclure. » *Regards sur l'éducation, les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, Paris. Editions 2010 (chapitre A9) et 2011 (A11).

Concertation sur la refondation de l'école de la République



Source : Commission européenne

En 2011, la proportion de jeunes de 18 à 24 ans en situation de décrochage scolaire en France (12 %) était inférieure à la moyenne de l'Union européenne (13,5 %), mais supérieure de deux points à l'objectif de 10 % fixé pour 2020. Elle se situe à un niveau proche de celui de l'Allemagne ou de la Belgique. La France fait mieux que l'Espagne, le Portugal, l'Italie ou le Royaume-Uni, mais moins bien que la Finlande, le Danemark, les Pays-Bas ou la Pologne.



Source : Commission européenne

Encadré de gauche : « Progrès limités ».

Encadré de droite : « Nets progrès malgré un taux initial de décrochage scolaire (*Early School Leaving*) faible ».

On observe une globale stabilité du taux de décrochage scolaire en France entre 2000 et 2010, alors que **la tendance globale dans les pays de l'UE est à la baisse** de ce taux - à l'exception, outre la France, du Danemark, de l'Allemagne, de la Finlande et de la Suède. Il faut toutefois souligner que la plupart des pays dans lequel ce taux stagne connaissent un niveau de décrochage scolaire inférieur à celui de la France.

Il convient de noter tout particulièrement la **performance des Pays-Bas**, où le taux de décrochage scolaire est passé d'environ 16 % en 2000 à 10 % en 2008.

c) Quels facteurs de réduction des sorties précoces ?

La **relation étroite entre le niveau d'études des jeunes et celui des générations de leurs parents** semble due, avant tout, au développement des infrastructures scolaires des Etats membres dont bénéficient les générations de jeunes après celles de leurs parents. En France, le développement des infrastructures et la hausse des taux de scolarisation des adolescents sont concomitants à la réduction des flux de sortants peu diplômés au cours des années soixante et autour de 1990.

Depuis 2000, les fréquences de sorties précoces ont beaucoup décliné au Portugal, en Italie, en Grèce, à Chypre, en Roumanie, qui rattrapent leur retard, ainsi qu'aux Pays-Bas, en Lituanie et peut-être au Luxembourg (réserves). Au Portugal, en Italie, en Roumanie, en Lituanie, aux Pays-Bas comme en moyenne de l'Union Européenne, **la réduction des pourcentages de sorties précoces est corrélée à l'augmentation des taux de scolarisation à 18 ans.**

La **continuité structurelle entre les enseignements primaire et secondaire de premier cycle**, sous forme de « troncs communs » non sélectifs, et le **développement significatif des enseignements et formations professionnels secondaires de second cycle**, sont vraisemblablement deux traits des systèmes d'enseignement propices à de faibles proportions nationales de sortants précoces. Les problèmes de comparabilité empêchent aujourd'hui d'être plus affirmatifs.

d) Limites méthodologiques

La comparabilité des résultats entre les pays est altérée par des problèmes de mesure, en particulier parmi les mieux classés. Pour autant, la Finlande est, depuis plusieurs années, exemplaire pour son faible taux de sorties précoces comme elle l'est pour sa faible proportion d'adolescents comprenant mal l'écrit.

2. Quelles méthodes pour lutter contre le décrochage ?

Résoudre les difficultés d'apprentissage pour éviter le décrochage scolaire. L'exemple de la Finlande

L'intervenant premier contre le décrochage est **l'enseignant**. C'est à lui qu'il incombe de repérer les élèves qui ne suivent pas. Il travaille ensuite avec eux, individuellement ou parfois en petit groupe, pour corriger le problème. Le second intervenant est **l'assistant du professeur**, une personne moins qualifiée que l'enseignant qui travaille sous sa direction. Il peut s'asseoir à côté d'un élève et fournir des réponses aux questions et une motivation à ceux qui ont une baisse d'attention. Avec un seul élève ou en petit groupe, il travaille toujours sous la direction de l'enseignant, à partir des contenus enseignés en classe et sur les matières dans lesquelles les élèves ont besoin d'aide.

Le troisième niveau d'intervention est celui de **l'enseignant spécialiste** des élèves ayant des besoins particuliers. Là encore en concertation avec le professeur, il travaille individuellement ou en petit groupe avec les élèves que les deux premiers intervenants n'ont pas pu suffisamment aider. Il axe généralement son intervention sur la langue (le finnois ou le suédois) et sur les mathématiques. L'enseignement spécialisé compte environ 1.8 % d'élèves souffrant de graves

handicaps, qui fréquentent des établissements spécialisés, et 4.4 % d'élèves dont les handicaps sont moins graves, qui fréquentent les établissements ordinaires ; ces deux groupes font l'objet d'un diagnostic particulier. Un troisième groupe - environ 20 % d'une cohorte - sont des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers qui ne sont pas spécifiquement diagnostiqués comme tels, mais qui ont simplement besoin d'une aide supplémentaire pour « rester au niveau ».

La quatrième approche est l'équipe pluridisciplinaire, pour les élèves dont les progrès insuffisants sont liés à des problèmes familiaux ou sociaux d'ordre plus général. Cette équipe est formée de l'enseignant, du professeur spécialiste des besoins particuliers, du conseiller d'orientation de l'école et de plusieurs personnes extérieures à l'établissement - un psychologue, un travailleur social, des représentants des systèmes de santé physique et mentale, des personnes du système de logement public s'il semble que le logement fait partie du problème. Globalement, ces approches visant à minimiser l'échec scolaire obéissent à deux principes : **l'intensification** - c'est-à-dire plus de temps donné par un plus grand nombre d'instructeurs - et la mise en œuvre de **démarches différenciées** (par opposition à l'application de méthodes identiques), en particulier dans les efforts des enseignants spécialistes des besoins particuliers et des équipes pluridisciplinaires. Il faut souligner cependant que ces interventions sont cohérentes, décidées en concertation avec le professeur qui enseigne les matières dans lesquelles les élèves ont des difficultés, et s'opposent en cela à un mélange hétéroclite de programmes périscolaires et d'efforts de soutien distribués de façon aléatoire par classe et par matière.

Les résultats de cet ensemble de procédures (à côté d'autres caractéristiques du système d'éducation finlandais) sont tout à fait probants. Seulement 1.1 % des élèves finlandais ont obtenu un niveau inférieur à 1 en compréhension de l'écrit lors du cycle PISA 2003, alors que la moyenne de l'OCDE est de 6.7 %. En d'autres termes, cinq sixièmes de ceux dont on aurait pu penser, selon la moyenne de l'OCDE, qu'ils seraient de très médiocres lecteurs, ont atteint des scores plus élevés en compréhension de l'écrit. Les résultats en sciences et en mathématiques sont presque aussi remarquables.

Pays Bas

Au Pays-Bas, le sujet du décrochage est abordé selon une approche intégrée à travers le programme « Lutter contre le décrochage », qui place l'orientation en son cœur (« *Fournir la meilleure orientation professionnelle et des informations qui aident les étudiants à choisir la filière d'étude la plus juste* »). Les Pays-Bas ont également développé des programmes « sur mesure » pour les décrocheurs scolaires âgés de 18 à 23 ans en prenant en compte "les compétences acquises ailleurs" et en concluant des conventions avec de grandes entreprises afin d'aider ces élèves à obtenir une qualification de base. L'engagement des professionnels dans les territoires (écoles, collectivités locales, services de jeunesse, milieux économiques, etc) est ici essentielle pour une attaque ciblée sur le taux de décrocheurs scolaires.

Allemagne

En Allemagne, les services d'orientation dans les écoles et le service psychologique scolaire sont organisés de manière transversale au niveau des collectivités locales. Dans les cas d'absence injustifiée et de décrochage scolaire avéré, une coopération rapprochée s'opère entre les écoles, le service d'assistance sociale de jeunesse et d'autres institutions. De plus, le programme « Refus scolaire - la deuxième chance » soutient les jeunes à risque dans leur retour dans le système scolaire général.

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, la loi de responsabilisation des parents a été promulguée en 1998 avec l'arrivée au pouvoir du *New Labour*. Donnant lieu à un jugement civil initial, le jugement devient pénal dès lors que les parents ne se plient pas aux décisions de justice. Des *parenting orders* (ordonnances parentales) qui peuvent être appliquées à des enfants entre 10 et 17 ans condamnés pour des délits, mais également en cas d'absentéisme scolaire, ont été mis en place en Angleterre et au Pays de Galles. Elles prévoient un suivi hebdomadaire ou un soutien sur une période de trois mois, afin d'accompagner les parents dans le contrôle de leurs enfants et de les aider à mieux les éduquer. Le refus d'exécution des décisions de justice est susceptible d'entraîner une amende allant jusqu'à 1 000 livres. Les *parenting programs* reposent quant à eux sur une base volontaire, des injonctions à comparaître pouvant néanmoins être adressées aux parents.

Chypre

A Chypre, la prise en charge des décrocheurs se fait dans une organisation de conseil en «face à face». Le suivi des jeunes en danger de décrochage est plus fréquent que celui du reste des élèves et des plans de remédiation sont conçus et mis en œuvre dans les établissements. Tous les partenaires éducatifs participent à la mise en œuvre de cette aide : éducateurs, psychologues de l'éducation et professeurs d'enseignement spécialisé.

Islande

En Islande, le projet "L'éducation est un processus de travail" a pour but d'élargir l'accès au lycée pour tous les jeunes, de renforcer les établissements de formation professionnelle et de développer la coopération entre les écoles et le monde professionnel. Il prévoit une facilitation de la transition de l'enseignement secondaire vers la formation continue et un meilleur accès aux conseils en orientation scolaire. Ce programme vise avant tout à donner une formation aux jeunes ayant abandonné l'école. Financé par le gouvernement et les partenaires sociaux, il s'inscrit dans une démarche plus globale visant à augmenter le niveau d'études des personnes entrant sur le marché du travail. Le conseil en orientation en Islande a principalement lieu en «face à face», bien que les conseillers utilisent également le courrier électronique dans leur travail.

Espagne

Le nouveau "Plan scolaire 2.0" vise à réduire le nombre de décrocheurs scolaires en introduisant les TICE à l'école. L'idée est que tous les élèves de 10 ans aient leur propre PC portable et la formation appropriée pour l'utiliser. Des séances de conseils en face-à-face ont principalement lieu dans les départements de conseils des collèges d'enseignement général publics. Les écoles avec un haut pourcentage d'échec scolaire bénéficient de programmes spéciaux. Il existe aussi des programmes alternatifs pour les élèves qui ne peuvent pas achever les deux dernières années d'enseignement secondaire obligatoire.

ANNEXE

Tableau : proportions de sorties précoces en 2000, 2006 et 2011, variation, et corrélation avec le taux de scolarité à 18 ans

année (T)	2000	2006	2011	Variation	Corrélation avec le Taux de Scolarité à 18 ans
	a	b	c		
Allemagne	15	14	12	-3,1	
Autriche	10	10	8	-1,9	
Belgique	14	13	12	-1,5	
Bulgarie		17	13		
Chypre	19	15	11	-7,3	-0,77
Danemark	12	9	10	-2,1	
Espagne	29	31	27	-2,6	
Estonie	15	14	11	-4,2	
Finlande	9	10	10	0,8	
France	13	12	12	-1,3	
Grèce	18	16	13	-5,1	(série TS erratique)
Hongrie	14	13	11	-2,7	
Irlande		12	11		
Italie	25	21	18	-6,9	-0,87
Lettonie		15	12		
Lituanie	17	8	8	-8,6	-0,96
Luxembourg	17	14	(f) 6,2		
Malte	54	40	34	-20,7	(série TS erratique)
Pays-Bas	15	13	9	-6,3	-0,78
Pologne		5	6		
Portugal	44	39	23	-20,4	-0,79
République tchèque		5	5		
Roumanie	23	18	18	-5,4	-0,82
Royaume-Uni	18		15	-3,2	
Slovaquie		7	5		
Slovénie		(f) 6	(f) 4		
Suède	7	(p) 13	(p) 7	-0,7	
Union Européenne	18	16	14	-4,1	-0,89
Objectif 2020 (UE)			10		
Islande	30	26	20	-10,1	-0,54
Norvège		18	17		
Suisse	7	10	6	-1,0	

Turquie	:	49	42
---------	---	----	----

f: réserves d'Eurostat sur la fiabilité; p: provisoire (non validé par le pays).

Source : colonnes a, b et c : Eurostat à partir des enquêtes sur les forces de travail (web juin 2012) ; colonne e : calcul DEPP juillet 2012 à partir de taux de scolarisation (UOE) d'Eurostat (web juillet 2012).

Les taux de sorties précoces ont été révisés à de nombreuses reprises. Eurostat met en garde contre des modifications statistiques, qui limitent la comparabilité d'année en année. Les formations non-formelles sont mieux couvertes en 2006 qu'en 2000 dans la plupart des pays (cela tend à réduire l'indicateur). Des enseignements trop courts de CITE 3 sont reclassés en CITE 2 en Autriche, Grèce et Irlande en 2006 (cela tend à hausser l'indicateur). Ruptures de série au Luxembourg et Pays-Bas dernièrement (sans précision).

Corrélation (linéaire) avec le taux de scolarisation à 18 ans : testée dans les pays dans lesquels les « sorties précoces » ont diminué d'au moins 5 points entre 2000 et 2011.

Les **taux de scolarisation** à 18 ans sont calculés par Eurostat à partir des données de gestion sur les inscriptions (collecte dite UOE) et des effectifs de population.

(série TS erratique) : les taux de scolarisation présentent des « bonds » de 20 points entre années consécutives en Grèce et à Malte ; on note des irrégularités de 5 points au Luxembourg.